



Mon acquéreur a demandé à sa banque des conditions plus sévères

Par **Delhubac**, le **24/03/2011** à **11:27**

Bonjour, rnJ'ai signé un compromis de vente d'un terrain le 17/11/09 chez mon notaire. Les conditions suspensives pour l'acheteur étaient: l'obtention du permis de construire et l'obtention du prêt bancaire.rnrnLe 12/07/2010, le permis est délivré par la mairie, et le 25/07, je me rends avec l'intéressé sur le terrain pour qu'il appose le panneau légal dudit permis. Je lui demande à connaître les conditions bancaires et il me répond que la banque débloquera le prêt après la vente en VEFA de 3 appartements sur les 7 du projet. Mais je n'obtiens pas le document de la banque. Nous devons signer l'acte authentique fin octobre 2010. rnrnUne semaine avant la signature, l'acquéreur me signale que la banque lui demande maintenant 4 VEFA et il me demande un délai de 4 mois supplémentaires. Toujours pas de document de la banque.rnDate théorique de la signature, fin février 2011. Une semaine avant cette date l'acquéreur me redemande une prolongation de 4 mois. J'insiste alors pour obtenir le document de la banque sinon, je ne prolonge pas le délai.rnrnJe reçois quelques jours plus tard, une copie du document bancaire, mais daté du 30/11/2010. Soit un mois après la première date théorique de la signature fin octobre 2010.rnrnJ'ai donc la preuve que c'est l'acquéreur qui a demandé à sa banque de modifier ses conditions en passant de 3 à 4 VEFA, cela face à un conjoncture économique assez difficile pour lui. Tenu au courant de l'avancement de ses transactions, l'acquéreur m'avait signalé en décembre qu'il avait alors 3 VEFA mais qu'il lui en manque une. Si la banque n'avait pas réécrit ses conditions, la vente aurait pu être signée.rnQUESTION:rnrnMon acheteur de terrain a demandé à sa banque des conditions de prêt plus difficiles, pour retarder la vente, que puis-je faire ?rnrnMerci de votre aide